

Anor infos



> DOSSIER

La reconquête de l'habitat ancien :
Un enjeu partagé avec l'Avesnoise,
notre partenaire institutionnel **P.11 à 13**

INFORMATIONS MUNICIPALES p.10

Une nouvelle signalétique
dynamique : une identité
affichée



LA VIE LOCALE ASSOCIATIVE p.14

Consommer local à Anor
c'est facile !



mairie

5 et 5 Bis Rue Léo Lagrange
B.P. 3 - 59186 ANOR

03 27 59 51 11

www.anor.fr

contact-mairie@anor.fr

OUVERT LUNDI

08h30 > 12h • 14h > 18h

OUVERT DU MARDI AU VENDREDI

08h30 > 12h • 14h > 17h30

FERMÉE LE SAMEDI



application mobile

"My Anor"

téléchargeable sur

Google Play

App Store



ATTENTION, durant la période estivale, la Mairie sera ouverte au public **uniquement le matin du 02 au 31 août 2021 inclus.**

Le Mot du Maire	3
Etat Civil	4/5
Extraits des Conseils Municipaux	6 à 9
Informations Municipales	10
Le Dossier	11 à 13
La Vie Locale Associative	14
Jeunesse	15
Information - Population	16
Réception - Mise à l'honneur	17
Travaux	18/19
CCAS-Solidarité	20
Information - Population	21
Jeunesse	22
Festivités passées	23
Festivités à venir	24




ALSH Ludothèque Médiathèque

36 rue Pasteur - 59186 ANOR

03 27 59 36 36

le36@ville-anor.fr

 Le 36 Anor

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC EN JUILLET 2021

mercredi et vendredi > de 13h30 à 20h

mardi et jeudi > de 13h30 à 18h


et samedi matin > de 9h à 12h00

LES HORAIRES DU MOIS D'AOÛT
SERONT COMMUNIQUÉS ULTÉRIEUREMENT

Syndicat d'initiative d'Anor et du Pays d'Oise

La Malterie
Espace Michel Vanderplancke
16 rue du Général de Gaulle
59186 ANOR

03 27 59 57 69

 Anor Syndicat D'initiative
si.anor59186@gmail.com

OUVERT AU PUBLIC

Mardi et Jeudi 14h > 16h

Vendredi 10h > 12h • 14h > 16h

Samedi sur rendez-vous

PERSONNES À CONTACTER

Jean-Claude COUTURE > **03 27 59 60 93**

Christian POINT > **03 27 59 56 91**

Antoine WITWICKI > **03 27 57 47 20**

OUVERTURES / FERMETURES EN PÉRIODE ESTIVALE

• **BOULANGERIE « L'ANOR EXQUIS »**
(33 Rue Pasteur) : Fermeture du 25 août au
8 septembre 2021 inclus. Réouverture
le jeudi 9 septembre 2021 à 7h00.

• **BOULANGERIE RENAUX** (1 Rue de Trélon)
Fermeture du 07 au 31 août 2021 inclus
(sous réserve de modifications).

• **AUX DELICES D'OR** (Mme Oriane TROCLET)
Fermeture du 26 juillet au 15 août 2021 inclus.

• **CARREFOUR CONTACT**
Ouvert aux horaires habituels (ouvert tous les
jours de 8h à 20h et le dimanche de 9h à 13h).

• **LA FRITE RIT CHEZ GUILLAUME** :
Fermeture du 15 juillet au 12 août 2021 inclus

• **LES FRANGINES**
Fermeture du 08 au 29 août 2021 inclus

• **PHARMACIE DES FORGES** : Ouvert aux
horaires habituels (du lundi au vendredi de 9h
à 12h et de 14h à 19h, le samedi de 9h à 12h)

À NOTER **Sur votre Agenda** JOURNÉE À LA MER FORT MAHON

Organisée le Jeudi 19 août 2021

par la Municipalité et le C.C.A.S de la Ville d'Anor.

80 places disponibles.

Date limite d'inscription fixée
au vendredi 06 août 2021.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DANS LE
BUS, aucune dérogation ne sera acceptée.

Renseignements Mairie >
03 27 59 51 11



“La renaissance à une vie normale”

Chères Anoriennes, Chers Anoriens,

Les mesures sanitaires, les consignes se lèvent peu à peu, laissant entrevoir le soleil d'un été « comme avant ». Grâce à une vaccination de plus en plus appliquée, **la France retrouve sa bonne humeur et sa joie de vivre**. Toutes et tous, vous y avez contribué par votre sérieux et votre mobilisation. **Soyez-en remerciés !**

Dans des conditions contraignantes, la Commune d'Anor a continué ses aménagements au cours de cette période, s'engageant résolument dans les **différents plans de relance** proposés par l'Etat, la Région des Hauts de France, le Département du Nord. **Soutenir l'activité économique** nous apparaissait primordial et incontournable. Les dossiers déposés ont obtenu ou obtiendront un soutien financier important apprécié de ces différents partenaires.



Je prendrai un exemple concret avec **la réfection et la rénovation du Pont de la Rue Fostier Bayard**. Cet ouvrage d'art a besoin de travaux à deux niveaux, sur sa partie supérieure en 2021 et en dessous en 2022 afin de rendre de l'étanchéité, de renforcer la structure, donner de la sécurité avec des trottoirs adaptés et une voirie diminuée en largeur facilitant le passage des piétons et des cyclistes. Une aide à hauteur de 80% est attendue (40% de l'Etat sont déjà acquis).

Vous découvrirez les autres dossiers au fur et à mesure de leurs réalisations en fonction du **budget communal** que nous avons voulu **rigoureux, sans augmentation**.

Le second semestre 2021 laissera une place privilégiée à **l'habitat** dans ses différentes formes. A proximité du pont évoqué ci-dessus, le « **Quartier Devic** » de la Rue du Marais connaîtra une « **mue totale** » avec des logements métamorphosés ainsi que celui de la Place du Poilu. Redonner à **l'habitat ancien une nouvelle « page de vie »** reste un **objectif prioritaire** avec notre partenaire institutionnel L'Avesnoise.

Dans le « **neuf** », les démarches se poursuivent de la même façon pour la **deuxième phase de l'éco-quartier de la Verrerie Blanche** (locatif, location-accession, béguinage) ainsi que sur la parcelle de la Rue de Trélon (le dossier central de ce journal développera les thématiques abordées).

Depuis six mois maintenant, nous accueillons **Monsieur Bruno Spilmont**, le nouveau DGS, fourmisien d'origine en remplacement de Monsieur Pecquerie. Il a commencé à prendre la mesure de la tâche à accomplir, s'investit avec détermination dans les différents dossiers

et nous fait partager son expérience antérieure. **Ensemble, nous relèverons les challenges d'aujourd'hui et ceux de demain.**

En conclusion, je vous invite à utiliser sans modération la « **Maison France Services** » du bureau de poste, entièrement rénovée et adaptée aux multiples prestations (CAF, Pôle Emploi, CPAM, MSA, CARSAT, impôts...). N'hésitez pas, les personnels formés sont prêts à vous accueillir de manière personnalisée pour vous répondre et vous accompagner dans vos différents besoins.

La fibre pratiquement installée sur l'ensemble de la Commune vous sera bientôt proposée en abonnement dans le cadre de la modernisation technologique. Un clin d'œil également à la **refonte de notre signalétique** avec de nouveaux totems de valorisation aux entrées de la Commune et de la Zone artisanale Saint-Laurent, c'est notre nouvelle carte d'identité d'accueil.

Faites-nous part de vos observations, de vos questions, de vos critiques, de vos suggestions en utilisant les différents moyens mis à votre disposition (site internet www.anor.fr, signalement sur l'application mobile **My Anor**, ou par courriel contact-mairie@anor.fr).

Bien fidèlement dévoué.

Jean-Luc PERAT,
Maire d'Anor
1^{er} Vice-Président de la C.C.S.A.



« la refonte de notre signalétique avec de nouveaux totems de valorisation aux entrées de la Commune et de la Zone artisanale Saint-Laurent »



ÉTAT CIVIL DE DÉCEMBRE 2020 À JUIN 2021 Bienvenue à

02/12/2020	Timéo ROCOUR
12/12/2020	Malone HENNECHART
15/12/2020	Jade DEFLANDRE
19/12/2020	Mia BARTHÉLÉMY
06/01/2021	Malone PAPON
08/01/2021	Oscar BOUCHEZ
18/01/2021	Nolan WALLOT
25/01/2021	Eden BURY SPENGLER
02/02/2021	Fidji PAPON
06/02/2021	Emy NOIREAUX
14/02/2021	Iris JEAN
12/03/2021	Esteban MARCHANDISE
21/03/2021	Marion TILMANT
27/03/2021	Malone BLANCHARD
09/04/2021	Annaë CAMBRAYE
13/04/2021	Apolline LELORE DÉGOUSÉE
25/04/2021	Catalina AUBERT
25/05/2021	Tilyo BRAET
26/05/2021	Martin SEDLAK
03/06/2021	Milo ESCUTNAIRE
20/06/2021	Eléanore FAUCHEZ-DUBUS
27/06/2021	Mylena TITEUX



NOS CONDOLÉANCES aux familles et amis de

01/12/2020	Raymond SERRALTA HORA
07/12/2020	Stéphane PINCHART
26/12/2020	Jean DEMORA
06/01/2021	Simonne GONTIER veuve DAUBERCIES
09/01/2021	Ginette MÉRESSE
12/01/2021	Véronique CROXO veuve GILBERT
28/01/2021	Raymonde HOBART veuve FONTENELLE
29/01/2021	Jean-Claude WIDENDAËLE
01/02/2021	Jean-Pierre PAPON
08/02/2021	Léone GALLOIS veuve BIJON
11/02/2021	Michel DANIS
18/02/2021	Josette DEMOT veuve BERTEAUX
22/03/2021	Danièle BONTEMPS
07/04/2021	André DAUBERCIES
14/04/2021	Jean-Claude LAFOREST
14/04/2021	Dominique LOUBERT
16/04/2021	Geneviève VALISSANT épouse ANTONIO
17/04/2021	Ludovic PAINCHART
05/05/2021	Andrée NÉVRAUMONT veuve LEFEBVRE
07/05/2021	Marcelle PETER épouse MÉHAUT
15/05/2021	Eliane PERRIER veuve BOUDIN
20/05/2021	Huguette SERVAIS veuve DELVIN COURT
28/05/2021	Robert DUBAR
30/05/2021	Simonne BERTAUX veuve SADET
03/06/2021	Yolande LION veuve TUTIN
12/06/2021	Claude WATTIEZ
23/06/2021	Eliane MARÈS veuve MÉLIN



ILS SE SONT UNIS

24/04/2021	Julien CREPELLE et Sophie DELAPLACE
05/05/2021	Dominique MÉHAUT et Marcelle PETER
19/06/2021	Ossama ELYADINI et Priscillia BAUDUIN



LE CIMETIÈRE COMMUNAL D'ANOR

Opération de reprise de concessions échues (Carré G)

La crise sanitaire mise en place pour la COVID 19 (déplacement dérogatoire, limitation des kilomètres, couvre-feu...) a empêché un certain nombre de personnes à se rendre au cimetière avant l'opération de reprise de concessions prévue initialement en juin 2021. Afin de permettre à un plus grand nombre de familles d'avoir la possibilité de renouveler éventuellement une concession échue (non renouvelée dans un délai de 2 ans et 1 jour après expiration de la concession), le Conseil Municipal a décidé de repousser l'opération en septembre 2021.

► RENSEIGNEMENTS

Accueil de la Mairie

03 27 59 51 11

contact-mairie@anor.fr





HOMMAGE à Robert DUBAR, ancien Maire d'Anor (1971-1976)



Robert Dubar a tout particulièrement marqué la Commune d'Anor. Né le 6 octobre 1935, il a réussi une brillante carrière professionnelle en gérant l'agence de dédouanement d'Anor et d'Hirson en collaboration avec sa mère jusqu'à l'ouverture des frontières européennes.

Robert a remporté les élections municipales de 1971 et fût élu Maire d'Anor le 29 mars 1971 jusqu'au 8 février 1976 (démission pour raison de santé).

Sur cette courte période de 5 années chacun a pu apprécier son côté « avant-gardiste ». On lui doit de nombreuses réalisations comme le gymnase, le stade, la Salle des fêtes, la Résidence des Anorelles, l'éclairage public... Le Conseil Municipal d'Anor de M. Léon Roger Prévost (1977-1983) décida de dénommer la Salle des Fêtes à son nom de son vivant... un bel hommage de reconnaissance.

Robert Dubar nous a quittés le 28 mai 2021. Son nom restera gravé dans nos mémoires.

HOMMAGE à trois anciens employés municipaux



M. Jean-Claude WIDENDAËLE

Agent de Police Municipale au 1^{er} août 1971 pour finir Brigadier-Chef au 28 février 1997, date de son départ en retraite.

En binôme avec M. Maurice BARTHELEMY, il a su se faire apprécier auprès de la population. Vigilant et rigoureux, il a mis en place un certain nombre de dispositifs aujourd'hui encore utilisés (urbanisme, guide des habitants, historique...).

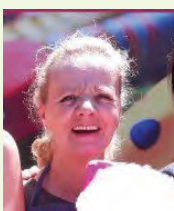
Passionné de football, il a joué au SCAFA. Quant aux loisirs, il s'adonnait à la pêche et participait à tous les thés dansants. Toute notre sympathie va à sa famille.



Mme Véronique GILBERT née CROXO

A fait toute sa carrière au sein de l'école maternelle (le 36 aujourd'hui) comme ATSEM.

Appréciée pour sa gentillesse, sa douceur, sa disponibilité, elle a fait le bonheur de nombreuses générations d'enfants découvrant l'école. Les enseignants, les parents qui l'ont côtoyée ont gardé un merveilleux souvenir. Elle nous a quittés à l'âge de 97 ans, le 12 janvier 2021. Nos condoléances à sa famille.



Mme Marcelle PETER épouse MÉHAUT

Marcelle est arrivée tardivement comme employée en restauration scolaire au sein de l'équipe des personnels de la Commune d'Anor. Elle y est restée dix années de 2011 à 2021 et a su se faire apprécier pour sa motivation, ses compétences, sa gentillesse, sa disponibilité. Le responsable chef de cuisine, Jean Roger, lui accordait toute sa confiance lors de remplacements. Une belle reconnaissance professionnelle. Malgré la souffrance de la maladie, elle avait tenu à se marier la veille de son décès. Nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

HOMMAGE à l'Abbé Gérard NAVEAU



« Notre Gérard », pourrait-on dire, tellement il a su lors de sa présence sur Anor, marquer par sa gentillesse, son humilité, sa générosité humaine, sa proximité, notre quotidien.

L'abbé Naveau originaire de l'Avesnois fut fier de revenir sur ses terres en 2008 comme curé de la paroisse Sainte-Claire de Fourmies. Il avait sa façon de « vivre sa foi » au plus près des plus fragiles à qui il consacrait du temps et du dévouement dans la gestion de leurs difficultés.

Avec son grand sourire et sa douceur naturelle, il s'était engagé auprès de nombreuses associations locales comme Emmaüs à Glageon, le Syndicat d'Initiative d'Anor, Anor-Europe, l'APECEF... Cet homme de terrain en toute simplicité a célébré en juin 2019 ses 50 années de sacerdoce. Nombreux furent ceux qui rendirent un bel hommage à cet « homme » bien.

Son décès le vendredi 28 mai dernier fut une véritable douleur pour la population de notre territoire. Que sa famille soit assurée de notre reconnaissance et de notre tristesse.

★ PRINCIPALES DÉCISIONS du Conseil Municipal...

Les textes ci-dessous sont une synthèse des principales décisions du Conseil Municipal. Si vous souhaitez obtenir l'intégralité des procès-verbaux des Conseils Municipaux, il est possible de les consulter en ligne sur le site <http://www.anor.fr> (Rubrique Vie Municipale - PV du Conseil Municipal), affichés en Mairie sur demande auprès du Secrétariat Général, ou sur l'application mobile **My Anor** à télécharger sur Google Play ou l'App Store.

Séance du 25 novembre 2020 (extrait)

Les travaux en régie valorisés !

En fin de chaque année, le Conseil Municipal se prononce pour reprendre les travaux en régie réalisés par les services techniques, afin de les intégrer en investissement et récupérer de ce fait une grande partie de la TVA.

La deuxième délibération modificative pour le budget 2020.

Le point précédent nécessite d'intégrer les différents éléments financiers en fonctionnement et en investissement. Quelques ajustements sont nécessaires pour harmoniser les chapitres. A noter plus particulièrement, la désaffectation de crédits pour les inscrire à un nouveau dossier de travaux neufs de peinture du Gîte de groupe pour un montant de 46.100 €. Ce dernier permet à la Commune de candidater pour une subvention de 50 % dans le cadre du plan de relance du Département du Nord.

La continuité dans l'investissement engagé !

Le Conseil se positionne favorablement pour autoriser la continuation du mandatement des dépenses d'investissement déjà inscrites à hauteur de 25 % des crédits ouverts.

Le soutien au CCAS se concrétise avec une subvention de versement d'avance de 20.000 € afin de ne pas avoir de rupture des aides en direction de la population en besoins.



Le programme façades est prolongé de 3 nouvelles années de 2021 à 2023

A ce jour, plus de 155 façades ont été traitées depuis le début de l'opération volontariste engagée par le Conseil. Cet accompagnement à destination des Anoriens a ainsi permis d'aider les entreprises locales à hauteur d'1,50 million d'euros dont une contribution communale de 378.000 €. Pour 2021, un crédit de 20.000 € sera ouvert avec une préconisation dans l'ordre d'arrivée des demandes.

La sécurité routière et piétonnière : un sujet prioritaire !

Pour répondre à l'urbanisation galopante du RD 156 (rue de Momignies - rue du Roi Albert 1^{er}), le Conseil valide la proposition du Maire de déplacer le panneau d'entrée de la Commune au-delà du carrefour avec les rues Gilotaux et Galoperie, limitant de ce fait la vitesse à 50 km/h. Il sera également envisagé des aménagements de sécurité complémentaires (éclairage public, panneaux stop, ramassage scolaire...) en partenariat avec le Département du Nord.

La Commune d'Anor apporte sa contribution aux zones de compensation de la RN2. La SAFER a identifié l'ancien parking du parc d'attractions de la Galoperie pour engager des mesures de restauration naturelle pour une surface de 5.435 m².

Le tableau des effectifs du personnel communal nécessite une adaptation avec deux modifications en raison de changements de statuts.

En bref...

Les autres décisions prises...

- Adaptation des garanties d'emprunts accordés à la SA d'HLM l'Avesnoise dans le cadre du réaménagement de la dette auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - 20 voix pour et 1 abstention,
- Enquête publique pour la désaffectation d'une partie du chemin rural n°17 dit impasse de la rue des Romains - à l'unanimité,
- Désignation de 2 représentants à l'Agence iNord,
- Suivi des subventions - Communication des différentes informations - Communication des différents remerciements.

Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder au Procès-verbal complet





Séance du 17 mars 2021 (extrait)

Finances communales analyse et projections

Pédagogique et facile de lecture, le rapport d'orientations budgétaires a permis aux conseillers municipaux de prendre connaissance de l'évolution du budget, de la politique d'équipement menée, de la stratégie financière et fiscale et enfin des engagements pluriannuels réalisés par la Commune, et consultable sur le site de la commune : www.anor.fr rubrique votre mairie - téléchargement ou directement à l'aide du lien ci-après : <http://www.anor.fr/fichiers/telechargements/542.pdf>

Après débat et vote, les Conseillers Municipaux ont retenu les propositions suivantes : stabiliser les taux d'imposition afin de ne pas accroître la pression fiscale, rechercher systématiquement les économies de gestion, poursuivre les programmes de développement et de rénovation de l'habitat permettant de faire progresser les bases et ainsi de maintenir les taux actuels, maîtriser des dépenses de fonctionnement notamment au regard des dépenses de personnel, conditionner l'engagement des programmes d'investissement à l'obtention de subventions, éviter de recourir à l'emprunt cette année pour le financement des projets d'investissement et poursuivre les efforts de stabilisation des charges de fonctionnement et la progression des produits de manière plus forte permettant d'afficher une capacité d'autofinancement brute plus satisfaisante.

Le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat 2020 ont également été votés à l'unanimité. Les Conseillers Municipaux ont apprécié le résultat de clôture excédentaire d'un montant de 695 328,63 €.

L'acquisition d'une parcelle de terrain grâce à une procédure adaptée permettra l'agrandissement du cimetière.

La déclaration de vacance de la succession de M. DENYS facilite l'achat de la parcelle souhaitée de 3.200 m² pour une valeur de 4.300 €.

Gestion de la forêt communale : travaux et coupe de bois validés

A l'unanimité les élus ont validé la réalisation des travaux annuels d'un montant de 15.940,00 € HT ainsi que les 8 coupes proposées à la vente par l'Office National des Forêts.

Création du « Marché des P'tits Producteurs » à l'EcoQuartier

A l'unanimité les élus ont approuvé la mise en place d'un marché « des P'tits Producteurs » sur le site de la Verrerie Blanche.

Les produits qui seront vendus sur le marché, seront issus exclusivement de la production de l'agriculture, achetés sur le territoire de l'Avesnois-Thiérache et valorisés et/ou transformés de manière artisanale.

Le marché se tiendra le 4^e samedi du mois de 9h à 13h à l'EcoQuartier.



En bref...

Les autres décisions prises...

- Installation de Sandrine DUPONT en qualité de Conseillère Municipale de la Commune d'Anor suite à la démission de Virginie BLANCKAERT
- Modification de la composition des Commissions Municipales - à l'unanimité
- Garantie d'emprunt à la SA d'HLM l'Avesnoise pour le financement de la réhabilitation de 5 logements rue du Marais - à l'unanimité
- Attribution de subventions exceptionnelles à la MFR « Le Clos Fleuri », à l'association L'Envol de Fourmies - à l'unanimité
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à une jeune anorienne pour ses études à l'étranger - 22 pour et 1 abstention
- Convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale avec le Département du Nord - à l'unanimité
- Attribution des subventions aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux de façades - programmation pluriannuelle 2021-2023 - à l'unanimité
- Acquisition de l'immeuble 10 rue de Milourd - à l'unanimité
- Vente d'une surface de la parcelle D 2389 rue Gabriel Péri à M. DUPRET et Mme AUGÉ et à M. MATHIEU - à l'unanimité
- Modification du tableau des emplois du personnel communal permanent - à l'unanimité
- Autorisation donnée à M. le Maire pour le recrutement de contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) pour la durée du mandat - à l'unanimité
- Avis favorable sur l'adhésion de la CCSA au Syndicat mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique au titre de la compétence « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif - mise en place de l'ENT » - à l'unanimité
- Suivi des subventions - Communication des différentes informations - Communication des différents remerciements

Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder au Procès-verbal complet



Séance du 07 avril 2021 (extrait)

Ruissellements, Coulées de boues : Le conseil Municipal se mobilise pour lutter contre ce phénomène.

La séance débute en présence de France 3 sur la demande de Monsieur Sylvain RICHEZ, Conseiller Municipal, et après accord de M. le Maire. Il interpelle le conseil sur les conséquences des eaux de ruissellement et des coulées de boues liées à l'exploitation de ces dernières semaines. Après de nombreux échanges, et sous l'impulsion de Monsieur le Maire la décision de prendre une motion est prise pour interpeller les services de l'état et les communes de la CCSA pour une prise en compte de ce phénomène dans le cadre de l'élaboration du PLUi en cours de rédaction, notamment au niveau des parcelles retournées, à forte déclivité.



Pas d'augmentation d'impôts mais un transfert de la TH sur les propriétés bâties !

La suppression de la Taxe d'Habitation se traduit cette année par le transfert de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties perçu en 2020 par le Département. Le Conseil Municipal ne modifie pas les taux et reconduit à l'identique la fusion du taux de TFPB et du taux de TFNB : Pas d'augmentation d'impôts !

Le budget 2021 est voté

Les grandes lignes du budget 2021 :

- > Stabiliser les taux d'imposition afin de ne pas accroître la pression fiscale
- > Rechercher systématiquement les économies de gestion
 - > Poursuivre les programmes de développement et de rénovation de l'habitat permettant de faire progresser les bases et ainsi de maintenir les taux actuels
 - > Maîtriser des dépenses de fonctionnement notamment au regard des dépenses de personnel
 - > Conditionner l'engagement des programmes d'investissement à l'obtention de subventions
 - > Éviter de recourir à l'emprunt cette année pour le financement des projets d'investissement.

Poursuivre les efforts de stabilisation des charges de fonctionnement et la progression des produits de manière plus forte permettant d'afficher une capacité d'autofinancement brute plus satisfaisante.

Le budget de la commune d'Anor s'équilibre toutes sections confondues à 4 860 000 €. Avec un équilibre de la section de fonctionnement à 3 077 000 € et un équilibre avec la section d'investissement à 4 860 000 €.

Le Conseil Municipal se mobilise pour remettre en place une aide pour la réalisation de l'assainissement Non-Collectif !

Le Maire Jean-Luc PERAT propose au Conseil Municipal de se mobiliser pour attirer l'attention de M. le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance et de M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à propos des aides à la réhabilitation des assainissements non-collectifs de la part de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Le Conseil Municipal saisi du dossier prend une motion pour interpeller l'État mais aussi le Président du Comité de Bassin Artois-Picardie pour la remise en place d'attribution des aides à la réhabilitation des installations d'Assainissement non-collectif et la suppression des critères géographiques et autoriser à nouveau la maîtrise d'ouvrage privée par dérogation.

Le Conseil Municipal d'Anor soutient les actions du personnel hospitalier de Fourmies

Sur la demande de Mme Joëlle BOUTTEFEUX, Première Adjointe, le Conseil Municipal prend une motion pour demander le retrait du transfert du service chirurgie à la Polyclinique de Wignehies et permettre à la population du territoire de garder une liberté de choix sur son parcours de soins et de garder les services de proximité.

En bref...

Les autres décisions prises...

- Subventions aux personnes de droit privé : crédits affectés aux dispositifs de rénovations des façades, des chapelles, de la politique de soutien aux énergies renouvelables et du programme d'aides aux travaux réalisés dans le cadre du PIG Habiter Mieux - Exercice 2021 - à l'unanimité
- Provisions pour créances douteuses et/ou contentieuses - à l'unanimité
- Examen de la demande d'admission en non-valeur des titres relevant de divers exercices précédents - à l'unanimité
- Attribution des subventions aux associations anoriennes et aux associations extérieures à la Commune - à l'unanimité
- Médaille de la Famille : Modification des gratifications - 22 pour et 1 abstention
- Attribution des subventions aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux de façades - programmation pluriannuelle 2021-2023 - à l'unanimité
- Transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité » à la Communauté de Communes Sud Avesnois - à l'unanimité
- Communication des différentes informations

Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder au Procès-verbal complet



BUDGET 2021

Répondre aux besoins des Anoriens

Le 7 avril dernier, le Conseil municipal a voté et adopté le budget 2021. Au travers des chiffres, ce sont surtout des choix, des priorités qui s'expriment et se réalisent. À Anor, être quotidiennement aux côtés des habitants pour leur apporter un service public de qualité, accessible au plus grand nombre, est le grand principe qui guide l'action municipale.

Pour être au plus près des besoins des Anoriens, la Ville met en œuvre des services publics de qualité et de nombreux dispositifs d'accompagnement et de soutien. Aussi pour l'élaboration du budget primitif 2021, le budget primitif reprend les principes suivants :

- Stabiliser les taux d'imposition afin de ne pas accroître la pression fiscale,
- Rechercher systématiquement les économies de gestion et développer la « culture » de la recette,
- Poursuivre les programmes de développement et de rénovation de l'habitat permettant de faire progresser les bases et ainsi de maintenir les taux actuels,
- Maîtriser des dépenses de fonctionnement notamment au regard des dépenses de personnel,
- Conditionner l'engagement des programmes d'investissement à l'obtention de subventions,
- Éviter de recourir à l'emprunt cette année pour le financement des projets d'investissement.

Poursuivre les efforts de stabilisation des charges de fonctionnement et la progression des produits de manière plus forte permettant d'afficher une capacité d'autofinancement brute plus satisfaisante.

Le budget de la commune d'Anor s'équilibre toutes sections confondues à 4 860 000,00€.

Retrouver l'ensemble des éléments du budget 2021 sous le lien suivant : www.anor.fr, rubrique « Vie Municipale » puis « Téléchargements » puis « Rapport de présentation du Budget primitif de la Ville d'Anor » <https://www.anor.fr/fichiers/telechargements/568.pdf>

RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION

Avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers d'ici 2023, les communes ne peuvent plus prétendre à cette ressource pour leur budget. Aussi, dès 2021, en compensation, elles perçoivent le produit du foncier bâti des départements.

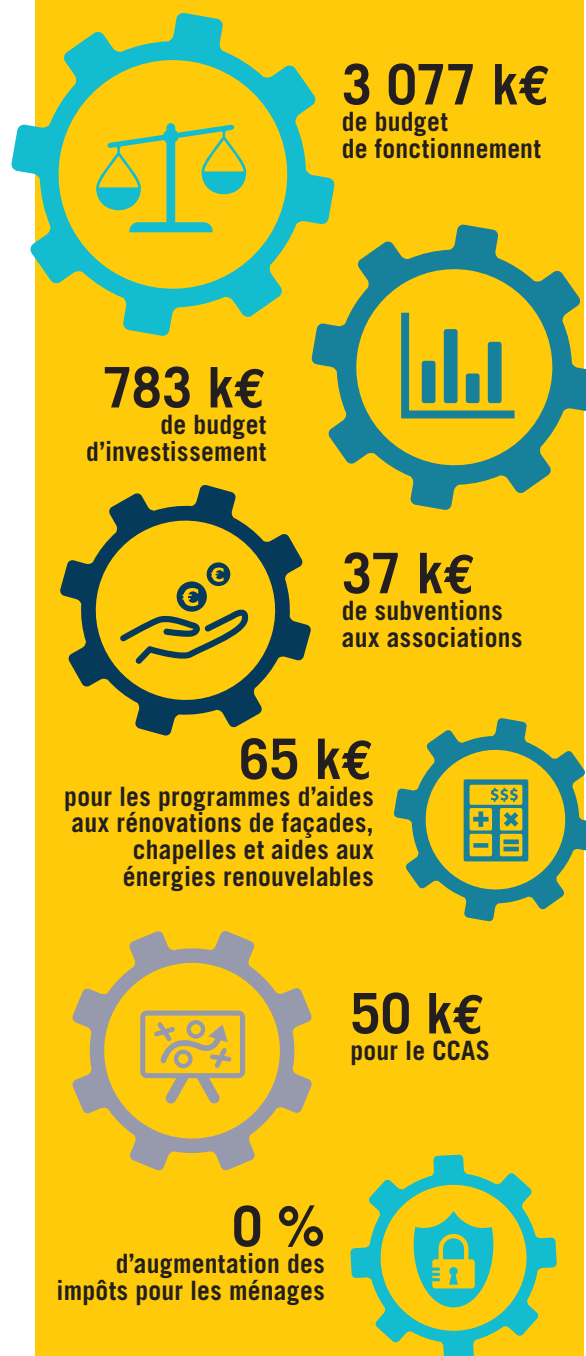
PAS D'AUGMENTATION DES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE

- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est inchangé : 43,95 %. Il représente le cumul du taux communal 24,26 % et du taux départemental de 19,29 % perçus en 2020.



En bref...

Les principaux chiffres du budget 2021



Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder au rapport de présentation du Budget primitif



LA RECONQUÊTE DE L'HABITAT ANCIEN

Un enjeu partagé avec l'Avesnoise, notre partenaire institutionnel



Rue du Marais

Cet ensemble de logements individuels, construit dans les années 1930 et à proximité du centre ville, est composé de 5 logements (4 T3 et 1 T4).

Ce projet fera l'objet d'une **rénovation énergétique** qui atteindra la valeur réglementaire exigée. Par ailleurs, la succession de niveaux d'habitation présentait une situation d'inconfort et inappropriée à l'usage, d'où la volonté **de recentrer sur deux niveaux de vie**. De plus, afin d'offrir un espace extérieur accessible depuis le rez-de-chaussée, le projet prévoit la mise en œuvre d'un **balcon**, surplombant la rivière en contrebas.

Sur le plan des travaux, **l'amélioration du confort thermique et la réduction de la facture énergétique demeurent affichées prioritairement** (mise en place d'un plafond suspendu, suppression des ponts thermiques, isolation des parois verticales, VMC, création d'un chauffage central au gaz équipé d'une chaudière mixte à condensation...).

IMPORTANT : Le classement énergétique passera de l'étiquette **G** à l'étiquette **C**, 18 mois de travaux sont programmés.





Place du Poilu

La réhabilitation de ce logement de la Place du Poilu représente un challenge de haut niveau pour l'Avesnoise.

La reconquête de ce bâtiment demeure un pari risqué que la Commune d'Anor a voulu engager avec son partenaire institutionnel et l'EPF (Etablissement Public Foncier) pour sauver ce patrimoine remarquable.

Les travaux importants programmés s'attacheront à une démolition des annexes et la création d'une cour intérieure arborée, une restauration des maçonneries avec sablage et rejointoiement des façades, une charpente révisée et rénovée, une couverture neuve en ardoises, une isolation intérieure performante, une chaudière au gaz et tout le confort nécessaire. **On demeure impatients de voir le résultat !**

(Type 4, 87 m²) - Livraison : 4^e trimestre 2022.



Le Point du Jour Réhabilitation

L'Avesnoise a engagé depuis plusieurs mois maintenant **la réhabilitation de deux logements** sur le site de l'ancienne école du Point du Jour en partenariat étroit avec la Commune d'Anor.

Une volonté affichée sur l'un des deux (T2) de répondre aux attentes PMR (Personne à mobilité réduite) en **adaptant tous les accès de plain-pied** avec le confort d'une porte-fenêtre débouchant sur une terrasse personnalisée en béton désactivé.

Le second de type 5 sur 2 niveaux aura également son espace propre, délimité par des clôtures de qualité avec création de haies de charmilles, **dans l'esprit de notre Avesnois.**

Deux logements hyper agréables dans un cadre entièrement rénové dont nous reparlerons prochainement pour la valorisation du « **point culminant du Nord** », **fierté des Anoriens !**





Des aides... LES DISPOSITIFS à votre service

Des aides financières sous condition de ressources et de localisation :

Vous êtes propriétaire occupant sur la Commune d'Anor, vous envisagez des aménagements :

- d'amélioration énergétique du logement,
- d'aménagement pour le maintien à domicile,
- des travaux de rénovation lourde de l'habitat.

L'aide de l'Etat peut aller de 35% (pour les propriétaires modestes) à 50% (très modestes) dans un plafond de 20.000 € à 30.000 €. La CCSA prend en charge l'assistance administrative et technique.



La Commune d'Anor a décidé de bonifier l'aide en finançant les dossiers recevables entre 1.200 € et 6.000 €.

Les propriétaires bailleurs peuvent également s'inscrire dans ce programme avec des conditions particulières.

► RENSEIGNEMENTS

- Rendez-vous à prendre auprès de
 - > Mme Nathalie DEBIEVE ou de
 - > Mme CARTIGNY
 au 03 27 69 70 85
debieven@groupe-sai.fr

► PERMANENCES

- Anor (en mairie)
 - > le 1^{er} mardi du mois (de 9h à 12h)
- Fourmies (au PIDE)
 - > le jeudi (de 9h à 12h)

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE avec l'Avesnoise

3 PSLA (Prêt Social de location-accession) à l'Eco-Quartier de la Verrerie Blanche

C'est un projet bien concret. La Commune d'Anor et l'Avesnoise s'associent pour vous proposer ce type d'accession à la propriété (après les opérations de la Rue de Momignies et du Tissage).

Le coût de la construction demeure maîtrisé, le rez-de-chaussée aménagé, l'étage aménageable...

► RENSEIGNEMENTS

- > 03 27 69 70 70
- > commercial@groupe-sai.fr





Consommer local à Anor C'EST FACILE !

La Commune d'Anor s'est associée avec l'association « A la Croisée des Savoir-faire » pour créer un marché, le « Marché des p'tits producteurs ».

Vous y trouverez des légumes et des fruits frais, des produits laitiers, de la viande bio de l'Avesnois, du miel et différentes productions d'artisans locaux.

Ce marché a lieu **le quatrième samedi de chaque mois de 9h30 à 13h à l'Ecoquartier de la Verrerie Blanche.**

Chaque marché est accompagné d'une **animation culturelle à thème**, telle que la biodiversité (avec le Parc naturel régional de l'Avesnois), les jeux de société (avec l'équipe du 36), la musique (avec l'école Municipale de musique) ou même à l'avenir l'écopâturage, etc...

Le marché local permet la **transition agroécologique et alimentaire** : il favorise le dialogue entre producteur et consommateur. Il permet de mieux valoriser les bonnes pratiques (bio), économiquement et socialement, et d'apprendre ce qu'il y a derrière le produit de l'étal.

N'hésitez donc pas à venir à la rencontre des producteurs locaux !

Suivez les informations du « **Marché des p'tits producteurs** »
f A la croisée des savoir-faire

Le marché des P'tits producteurs

Anor

Ecoquartier verrerie blanche

De nord-ouest, direction Kéroun puis à droite après le pont

Dates 2021 :
24 avril
22 mai
26 juin
24 juillet
28 août
25 septembre
23 octobre
27 novembre
21 décembre

ICI

9h30 - 13h

Animation à chaque marché
Suivez les infos sur la page facebook "à la croisée des savoir-faire"

Organisé par la ville d'Anor en partenariat avec l'association "à la croisée des savoir-faire"





LA JEUNESSE accueil de loisirs

L'équipe d'animations sous la direction d'Emilie a proposé des activités diverses et variées malgré les difficultés liées à la crise sanitaire.

Sortie culturelle, sortie nature et animations à thèmes ont enchanté petits et grands pendant les petites vacances, pendant le périscolaire tout au long de l'année (accueil du matin, temps de cantine, accueil du soir).

L'ouverture du « 36 » a permis d'enrichir les têtes de nos jeunes Anoriens, les activités se sont développées (ateliers jeux pour les différentes tranches d'âge, activités ados...). Nous vous proposons quelques photos de ces différentes périodes.



Activités manuelles réalisées lors des ALSH des petites vacances

Course d'orientation réalisée à Milourd pendant les vacances de février ▶

Tournoi de Just dance lors du périscolaire du mercredi ▼



▼ Veillée-soirée jeux pour nos ados



▲ Jeux de société pendant le périscolaire

▶ Sortie aux jeux de l'éco Quartier de la verrerie Blanche



▲ Escape game réalisé pendant l'accueil de classe le mardi matin



PASS CULTURE

300 € accordés à tous les jeunes âgés de 18 ans

Tu as 18 ans ! Profite de 300€ pour découvrir la Culture autour de chez toi !

Le Pass Culture est une mission de service public portée par le **ministère de la Culture**.

Ce dispositif te permet d'avoir accès **l'année de tes 18 ans** à une **application** sur laquelle tu disposes de **300€ pendant 24 mois** pour découvrir et réserver selon tes envies les propositions culturelles de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.).

Le Pass Culture a pour objectif d'encourager la rencontre entre les acteurs culturels et les utilisateurs, il n'est donc pas possible de se faire livrer des biens matériels. Les achats de biens numériques (ebook, SVoD, jeux vidéo...) sont plafonnés à 100€.

► **RENSEIGNEMENTS**
www.pass.culture.fr

PASS'SPORT

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est une **nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant** pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.

Qui est concerné ?

Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de **6 à 17 ans révolus** au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :

- l'allocation de rentrée scolaire ;
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

Comment cela fonctionne ?

Les 3,3 millions de familles éligibles au Pass'Sport recevront durant l'été 2021 un courrier, avec en-tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant.

Elles devront présenter ce courrier, entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre 2021, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50€ sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport pourra être utilisé :

- > auprès des associations volontaires affiliées à une fédération sportive ;
- > dans les Quartiers Prioritaires de la Ville : auprès de toutes les associations sportives agréées participant au dispositif (affiliées ou non à une fédération sportive).

► **RENSEIGNEMENTS**
www.sports.gouv.fr/pass-sport

1jeune1solution.gouv.fr

PASS SPORT

Vous avez entre 6 et 18 ans et vous voulez faire du sport à la rentrée ?

Bénéficiez d'une réduction de 50 € pour vous inscrire dans un club grâce au « Pass'Sport » !

Plus d'informations sur www.sports.gouv.fr/pass-sport

Critères : Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés.



FÊTE DU TRAVAIL Remise des diplômes de la médaille d'honneur du travail

En raison du contexte sanitaire lié à la Covid-19 et aux mesures gouvernementales, la cérémonie de la Fête du Travail du samedi 1^{er} mai 2021 a été organisée en comité restreint. Celle de l'an dernier ayant été annulée pour les mêmes raisons, Monsieur le Maire a procédé à la remise des diplômes de la médaille d'honneur du travail décernés au titre des années 2020 et 2021.

14 diplômés ont été mis à l'honneur, quatre d'entre eux ont répondu présents (sur la photo : Mme Frédérique Ardoise, M. Vincent Heuveneers, Mme Josette Malédant et M. Dominique Bertaux).

La médaille échelon « **Argent** » pour **20 années** de service a été décernée à **Mme Frédérique ARDOISE**, assistante comptable facturière auprès de Fourmies-Habitat de Fourmies, à **M. Olivier BLANCHARD**, chef d'équipe à Léo François de Fourmies, à **M. Damien DELUCHI**, magasinier à ALM Systems d'Hirson, **M. Eddy LECOEVRE**, chauffeur poids-lourds à la Société Comptoir des Calcaires et Matériaux (CCM) de Wallers-en-Fagne, **M. Frédéric LELEU**, ouvrier de traitement thermique à AGRATI Fourmies, **M. Jean-Pierre LEMERET**, conducteur d'engins à la Société Comptoir des Calcaires et Matériaux (CCM) de Wallers-en-Fagne.

Ont reçu la médaille échelon « **Vermeil** » pour **30 années** de service : **M. Régis COLLIGNON**, Directeur administratif des Fonderies de SOUGLAND de Saint-Michel, **Mme Corine DAUBERCIES**, employée commerciale au Supermarché AUCHAN Fourmies, (+ attribution de la Médaille échelon Argent), **M. Vincent HEUVENEERS**, électromécanicien au sein de MONDELEZ France Biscuits Production SAS de Vervins (+ attribution de la Médaille échelon Argent), **M. Christophe LANNOIS**, monteur de réseaux auprès de la SAS EIFFAGE Energie Systèmes Infra Nord (Agence d'Hautmont).

La médaille échelon « **Or** » pour **35 années** de service a été décernée **M. Olivier BOULEAU**, conseiller épargne et prévoyance auprès d'AXA France IARD - Nanterre, **Mme Josette MALÉDANT**, hôtesse de caisse à AUCHAN Hypermarché Hirson.

La médaille échelon « **Grand Or** » pour **40 années** de service a été remise à **M. Dominique BERTAUX**, Responsable Fonderie aux Fonderies de SOUGLAND de Saint-Michel (+ attribution des Médailles échelons Vermeil et Or).

La **Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale**, échelon « **Argent** » pour **20 années** de service a été décernée à **Mme Isabelle LEFEBVRE**, Adjointe administrative Principale de 2^e Classe au sein des services de la Mairie d'Anor.

Nous tenons à leur adresser toutes nos félicitations.

Mme Frédérique Ardoise, M. Vincent Heuveneers,
Mme Josette Malédant et M. Dominique Bertaux

DONS EN SOUTIEN à l'association « l'Espoir d'Anissa »

La première édition « Mai à vélo » organisée par la Mairie d'Anor le dimanche 30 mai 2021, à partir de l'éco-quartier de la Verrerie Blanche, a connu un beau succès.

L'opération de soutien à l'Association « L'Espoir d'Anissa » a quant à elle, enregistré la générosité des participants avec des dons à hauteur de 900 €.

Un très grand merci aux organisateurs et aux bénévoles mobilisés dans cette chaîne de solidarité.





QUELQUES EXEMPLES de travaux et réalisations

Le Gîte communal de groupe en rénovation
avec le soutien du Département du Nord - Janvier à mai 2021



La sécurité encore et toujours !
Pose de coussins-berlinois
Rue des Anorelles - Février 2021



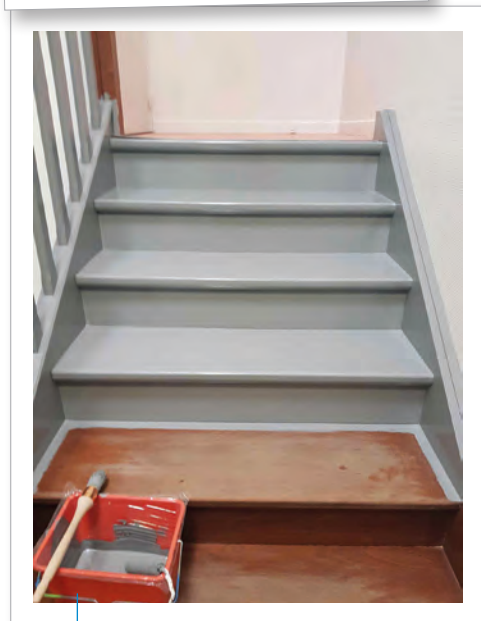
Le Gymnase « Pierre de Coubertin » brille de mille feux.
Changement complet des luminaires en led - Février 2021



Ancienne école du Point du Jour
Aménagement de l'ex-chaufferie
Avril 2021



Accès Salle des Fêtes - Ecole du Petit Verger
Réfection totale des bacs à fleurs et replantation adaptée - Février 2021



Le Gîte communal de groupe reprend des couleurs.
Mise en peinture complète et travaux de rénovation - Janvier à mai 2021



QUELQUES EXEMPLES de travaux et réalisations

La Chapelle Saint-Gorgon achevée
Rénovation totale du clocher - Avril à juin 2021



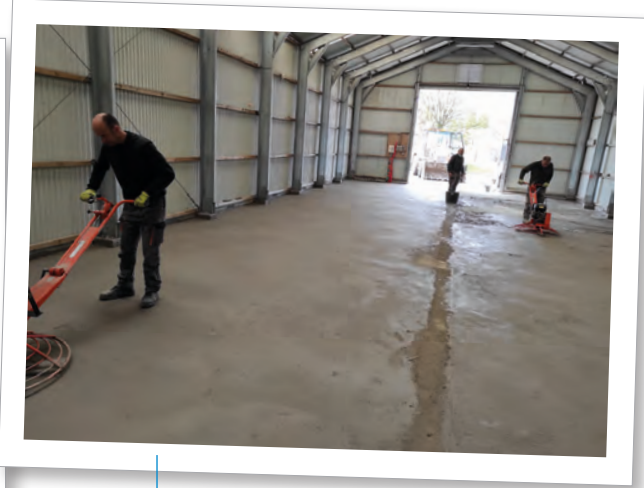
Plus de sécurité
Rue de Momignies - Rue du Roi Albert 1er avec des stops - Avril 2021



La Chapelle Saint-Gorgon
Le clocher a souffert avec le temps et la foudre
Rénovation complète par l'entreprise Folatre
Avril à juin 2021



Le bâtiment communal économique Zone Saint-Laurent
Réalisation d'une dalle complète - Mai 2021



Le bâtiment communal économique Zone Saint-Laurent
Les services techniques à l'ouvrage - Mai 2021



Des fleurs
Valorisation de la Commune d'Anor
au rond-point de la Cloche d'Or - Avril 2021



INFORMATIONS DU CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)



Nous rentrons dans la période de déconfinement. Cette période a été compliquée pour beaucoup d'entre vous, mais des équipes d'élus, personnels municipaux, bénévoles et commerçants se sont particulièrement mobilisés pour rendre visite aux personnes isolées, nous tenons vivement à les en remercier.



LA DISTRIBUTION DE « PANIERS SOLIDAIRES »

Le Département du Nord a mis en œuvre une opération « Paniers Solidaires » afin d'offrir aux familles, dont la fragilité a été renforcée du fait de la crise sanitaire, des paniers composés de produits frais directement issus des producteurs locaux par le biais de l'Association « A la rencontre de nos Fermes ».

Un budget de 5.000€ a été consacré pour l'élaboration de 250 paniers solidaires d'une valeur de 20,00€. Leur attribution était destinée aux personnes du Sud-Avesnois dont une dotation de **60 paniers** pour la Ville d'Anor.

Objectifs du projet « Paniers Solidaires »

- **soutenir** par une aide en nature, les familles ou personnes isolées pour subvenir à leurs besoins de première nécessité sur le **plan alimentaire**,
- les **sensibiliser** à l'**équilibre alimentaire** et à l'éducation à la santé (fiches recettes, ateliers cuisine, etc.),
- **valoriser** les **circuits courts** et l'agriculture locale et de saison.

Ces paniers étaient composés de : un poulet, 400g de merguez, 12 œufs, 250g de beurre, 1 litre de lait, 1 paquet de gaufres, 2 kg de pommes, 1 kg d'oignons et 1 kg de carottes.

Les partenaires de cette opération étaient la MSA Nord-Pas de Calais (Vie mutualiste et travailleurs sociaux), la CAF du Nord (travailleurs sociaux), les CCAS de Fourmies et d'Anor, l'Association « Aux Saveurs Pays'Zannes ».

Les membres du **Conseil d'Administration et de la Commission Sociale de la Ville d'Anor**, ont contribué à la préparation et à l'organisation de cette distribution qui s'est déroulée le **mercredi 21 avril 2021** à la Salle des Fêtes Robert Dubar.

Lors de cette distribution, un sondage a été remis aux bénéficiaires présents pour les sensibiliser à la découverte des ateliers d'insertion existant sur Anor.

Une lettre de remerciements a été adressée aux bénévoles et à Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental du Nord, pour l'organisation de cet élan de solidarité.



JOURNÉE A LA MER Jeudi 19 août 2021 FORT-MAHON



La journée à la mer aura lieu le **jeudi 19 août 2021** pour une destination à **Fort-Mahon**.

L'inscription s'effectuera en Mairie avant le **06 août 2021** et sera limitée à 80 places.

LE PORT DU MASQUE SERA OBLIGATOIRE DANS LE BUS, aucune dérogation ne sera acceptée.

Renseignements en Mairie au **03 27 59 51 11**

REPAS DES AÎNÉS



Nous devons maintenant penser à l'avenir et sommes heureux de pouvoir organiser **le repas annuel des aînés le samedi 11 septembre 2021** à partir de 12h à la Salle des Fêtes Robert Dubar.

Vous avez reçu, ou allez recevoir, la visite des conseillers municipaux pour vous inviter à y participer. Ils vous remettront l'invitation sur laquelle vous découvrirez le menu et l'animation. Vous aurez **jusqu'au**

27 août 2021 pour vous inscrire. Le règlement pour les personnes accompagnantes ne se fera qu'à partir du **lundi 6 septembre 2021**.

N.B. : L'organisation se fera dans le respect des gestes barrières, et sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire et des directives gouvernementales.



L'ASSOCIATION DE TRAVAIL TEMPORAIRE pour tous !

Afin de vous soulager, **dynam'M-O** met à votre disposition des personnes qui répondent à vos besoins quotidiens ou occasionnels de façon ponctuelle :

- **Entretien de la maison** (travaux ménagers, repassage, entretien des vitres...)
- **Entretien du jardin** (tonte de pelouse, débroussaillage, taille de haie...)
- **Petit bricolage** (peinture, tapisserie, petite maçonnerie...)

Déduction fiscale de 50 % des sommes versées
Paieement en CESU accepté.

RENSEIGNEMENTS

> 06 48 83 51 61

9 Place du Général de Gaulle

59680 FERRIÈRE-LA-PETITE

www.dynammoavesnois.fr



- QUI SOMMES-NOUS ?
- PARTICULIERS
- COLLECTIVITÉS ET ASSOCIATIONS
- ENTREPRISES
- CONTACTEZ-NOUS



CANICULE, FORTES CHALEURS adoptez les bons reflexes

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

Votre santé est en danger lorsque la température extérieure est plus élevée que la température habituelle dans votre région, et que ces

se maintenir à 37°C. C'est pourquoi la température du corps peut alors augmenter : on risque le coup de chaleur (hyperthermie - température supérieure à 40° avec altération de la conscience).

- En ce qui concerne l'enfant et l'adulte, le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Mais, en conséquence, on perd de l'eau et on risque la déshydratation,
- La chaleur fatigue toujours,
- Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur,
- La pollution de l'air et l'humidité aggravent les effets liés à la chaleur.

Ces risques peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur.

Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer AVANT les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.

3 conditions sont réunies :

- il fait très chaud,
- la nuit, la température ne descend pas, ou très peu,
- cela dure plusieurs jours.

Quels sont les risques liés aux fortes chaleurs ?

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

- Lorsque l'on est âgé, le corps transpire peu et il a donc du mal à

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Renseignements auprès de la Plateforme « Canicule info service » au 0 800 06 66 66 (appel gratuit) accessible tous les jours, de 9h00 à 19h00.

Rens. www.gouvernement.fr/risques/canicule

SORTEZ, PRENEZ L'AIR !

Quel bonheur d'habiter dans le Parc de l'Avesnois ! C'est les vacances, il va faire beau !
SORTEZ, PRENEZ L'AIR.

Retrouvez des idées de sorties gratuites près de chez vous dans la nouvelle « **Gazette du bocage** », journal du Parc de l'Avesnois ! Surtout partagez l'info avec vos amis !!!

Pour découvrir la gazette en format électronique, rendez-vous sur www.parc-naturel-avesnois.fr



Culpabilité

Communication

Conflits

Émotions

Inconnu

Mode

Violence

Généralions

Angoisse

À Part Entière

Avis

**Vous vous reconnaissez ?
Venez boire un café ...**

L'équipe du Café des Parents À Part Entière vous accueille lors des ateliers itinérants dans les communes de l'Avesnois. Venez échanger et partager votre expérience entre parents.

ASSOCIATION « À part entière »

L'association « À part entière » souhaite créer un lieu de rencontre permanent qui proposera des échanges et partages sur votre expérience entre parents, le **Café des Parents**. Dès la rentrée de septembre, il vous sera possible de rencontrer l'association au « 36 », votre médiathèque située 36 rue Pasteur à Anor. Des actions ponctuelles seront également menées au cours du mois de juillet.

N'hésitez pas à rejoindre l'Association À Part entière !

► RENSEIGNEMENTS

06 66 47 07 69

Siège social :

2, Rue des Crosseurs

59740 FELLERIES

contact.apartentiere@gmail.com

ANIMATION « ITALIE »

au Restaurant Scolaire par API Restauration



Le mardi 16 février 2021, une animation mise en place par API Restauration, s'est déroulée au restaurant scolaire où une petite escapade italienne a été proposée aux enfants...

Ce fut beaucoup de bonheur pour eux, surtout quand ils ont découvert que la machine à barbe à papa était de la partie !

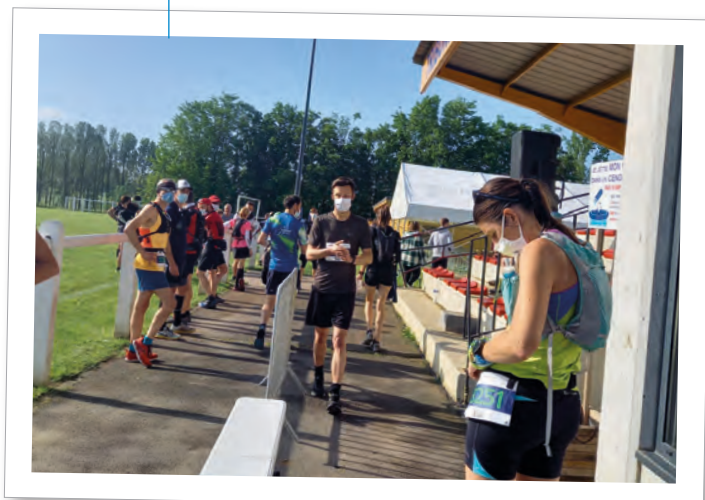
Une agréable pause déjeuner pour tous.





3^e édition du Trail de la Culminante

Samedi 06 juin 2021



Boucles Cyclistes du Sud Avesnois Championnats Hauts-de-France de l'Avenir

Samedi 26 juin 2021



Concert de Quatuor TANA à l'Ecoquartier de la Verrerie Blanche dans le cadre du dispositif de la DRAC « Par monts, par vaux et par plaines »

Vendredi 18 juin 2021



Remise des dictionnaires aux élèves de CM2 qui passent en 6^e à la rentrée scolaire

Lundi 28 juin 2021



Anor Plage

Parc Despret

Du dimanche
11 juillet
au dimanche
18 juillet 2021

de **14h**
à **19h**

Programme complet sur www.anor.fr
rubrique « Agenda ».

• **Dimanche 11 juillet**

14h : Ouverture d'Anor Plage

17h : Fred chante **RENAUD**

• **Dimanche 18 juillet :**

17h : Hommage à Amy **WINEHOUSE**
par Sandy Amy sosie



FÊTE NATIONALE

Parc Despret

MERCREDI 14 JUILLET 2021

17h : FEDORA chante la chanson française

21h : Concert de **COMEBACK 80**
revivez les tubes des années 80

22h : Retraite aux flambeaux Départ
Salle Beauné (Espace F. Mitterrand)

23h : Feux d'Artifice



JOLY JAZZ EN AVESNOIS - Parc Despret

JEUDI 15 JUILLET 2021

20h : Concert de **Larry Tournel**

Accueil convivial à partir de 19h

L'esprit du "Rat Pack" (Frank Sinatra, Dean Martin, Samy Davis Jr...), associé aux grands noms du Scat (Louis Armstrong, Jon Hendricks, Al Jarreau, Mel Torme...), le tout orchestré par Jerry Lewis.

Bienvenue dans l'univers musical du "Larry Tournel". Le répertoire de ce "Jazz Clownier de Salon", comme il aime à se définir lui-même, s'articule autour de deux axes : les grands standards du jazz américain (Jazz Standards) et l'univers des tubes pop de son adolescence, dans les années 80 (Jazz Forceps).

Des versions qui swingent, où ce jongleur du scat vous invite à la transe onomatopéique lors d'improvisations ubuesques.



DUCASSE D'ÉTÉ - Parc Despret

DU DIMANCHE 8 AU DIMANCHE 15 AOÛT 2021

• **Dimanche 8 août**

17h : Coup de chapeau à **Pierre PERRET** avec le chanteur **Rick Z**

• **Vendredi 13 août**

17h : Concert avec l'orchestre de **ENER'J**

• **Samedi 14 août**

17h : Hommage au groupe **ABBA** avec **Julie et Tiffany**

• **Dimanche 15 août**

14h : Les chansons de **Michel POLNAREFF** par le sosie officiel **Antoine LoZnareff**

Spectacles gratuits. Jeux divers - Concours de **Pétanque** - Petite restauration sur place.

COVID 19

Organisation dans le respect des gestes barrières, et sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire et des directives gouvernementales.



REPAS DES AINES

SAMEDI 11 SEPTEMBRE 2021

12h - Salle des Fêtes **Robert Dubar**

SEMAINE BLEUE

DU DIMANCHE 3 AU SAMEDI 16 OCTOBRE 2021

(Festival d'accordéon, Repas quiz transfrontalier, Karaoké, Animations Médi@pass au 36, Spectacles de Jacques Brel et de Dalida) -

Le programme définitif sera distribué aux aînés mi-septembre.